Syndicat C.G.T des Territoriaux de la ville d'Istres

9 rue Ste Catherine – 13800 ISTRES
Tél : 04.42.55.52.23- 06.22.75.43.85
Courriel : cgtistresterritoriaux@gmail.com

ALERTE RTT

Dans le cadre de la loi des 1607 heures, les services soumis à l'article 2 (services qui bénéficieront de jours de congés exceptionnels en raison de la pénibilité de leurs tâches) génèreront au-delà des 35H hebdomadaires des heures supplémentaires.
Pour les agents ayant fait le choix des 38 heures, ils génèreront un crédit maximal annuel de 17 jours de RTT. En cas d'absence et quel que soit le motif sauf congés annuels, ils se verront retirer 1 jour de de RTT tous les 13 jours d'absence.

NOUS AVONS TOUTES LES RAISONS DE NOUS MOBILISER !

- Pour le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10%.
- Pour le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans.
- Pour la réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite.
- Pour une augmentation de 10% des effectifs de la fonction publique.

POUVOIR D'ACHAT

Personne n'ignore que seuls les salaires continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation c'est pourquoi **la CGT revendique** :

- Revalorisation de l'IFSE pour tous
- Augmentation de la prime RIFSEP
- Augmentation de la participation pour les mutuelles
- La mise en place d'une prévoyance
- Augmentation des chèques de rentrée scolaire
- 13e mois

Journée nationale de grève et d'actions

JEUDI 27 JANVIER 2022

RDV 8H45 esplanade Bernardin Laugier pour un départ en commun. Merci de confirmer au 06.45.50.65.74